



Vraiment faute grave ou pas ?

Par **RougeVif**, le **04/05/2011** à **20:47**

Bonsoir

En arrêt maladie depuis + de 3 mois j ai repris le travail pour "essayer" en attendant la visite de reprise. Mon patron téléphone lundi matin et demande a me parler, j explique à la secrétaire que je ne peux pas répondre au téléphone sur les conseils de mon orthophoniste.(Pas le droit de forcer la voix). Il est évident que quand j ai récupéré mes clés vendredi j ai explique le souci au régisseur.

Suite et après une courte absence du bureau, comme par hasard; je reviens et la on m explique que je travaillerais après seulement la visite de reprise. Et en fin d apres mid j ai reçu en main propre un courrier qui parle de faute grave au vu de mon refus de répondre au téléphone a mon patron.

J aimerais juste savoir si au final mon refus de repondre peut s apparenter a une faute grave ou pas.

Pour info, il sait que j ai eu un cancer des cordes vocales et que cela fait 3 mois que je vais en rééducation 2 fois par semaines.

Par **P.M.**, le **04/05/2011** à **21:38**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir en quoi consiste exactement le courrier reçu...

Il serait toujours temps de contester éventuellement une sanction si elle est prononcée pour laquelle une discrimination liée à la maladie pourrait même être invoquée...